COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 21 Juin 2016

Présents :
M.COULLARÉ, Maire
MM CORLAY, CWIKLINSKI, Mme BALCAEN, adjoints
Mmes DUMOULIN, DIAS, LOPATA, MARTIN, LEGROS, conseillères
MM LEFEBVRE, MACHU, PENINGUE conseillers

Absents représentés: M. QUILLAC pouvoir à M. COULLARE, M. FACCENDA pouvoir à M CORLAY,
Absent : M. THOMANN

Secrétaire de séance : M. CORLAY

Ouverture de la séance à 19h00
Arrivée de Madame LEGROS à 19h15
Arrivée de Madame DIAS à 19h30

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2°/ Fusion du Syndicat SEZEO avec Force Energie

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de fusion du SEZEO avec Force Energie. Ce projet a été décidé lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 21 mars 2016 et le vote de l'amendement n°9 du projet de schéma de coopération intercommunale relatif à la fusion du SEZEO et de Force Energies.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :
- Le projet initial de schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique.
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Energies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE.
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de la réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération :
« *Vu l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de la coopération intercommunale en date du 24 mars 2016,*
Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Energies » en date du 21 avril 2016,
Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion……»,

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energie de la Zone est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Energie » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

Le Conseil adopte cette décision et une délibération sera rédigée en ce sens.

3°/ Convention pour la transmission des actes électroniques

Mme Desmarest prend la parole et explique au Conseil les modalités de mise en place de la dématérialisation des flux comptables et autres documents à partir du 1er Janvier 2017.

L'Adico propose à ses adhérents des solutions qui concernent à la fois la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, la dématérialisation des marchés publics et la télétransmission des flux comptables PES V2.

La télétransmission des flux comptables s'appuie sur le dispositif S2LOW, tiers de confiance homologué par la Direction Générales des Finances Publiques, qui permettra d'assurer la télétransmission des flux à la trésorerie via le parapheur électronique de l'Adico.
Il est proposé que ces 3 types de dématérialisation soient progressivement mis en œuvre.
Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par la signature d'une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la signature de la fiche dématérialisation de la DDFIP.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'accepter le principe de dématérialisation des marchés publics,
- D'accepter le principe de télétransmission des flux comptables,
- D'autoriser Monsieur le Maire à désigner la personne suivante responsable de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : Mme Desmarest Stéphanie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'inscription de la commune sur la plateforme www.marches-securises.fr dans le cadre de son adhésion à l'Adico.
- -D'autoriser à signer le devis du parapheur électronique proposé par l'Adico pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Cette proposition est adoptée.

4°/ Emprunt court terme auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire propose de faire un nouvel emprunt pour faire face à la nécessité de recourir à une demande de financement temporaire pour payer les futurs travaux de voiries dans la commune.
Monsieur le Maire donne lecture de la liste des investissements envisagés.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

Crédit relais : prêt à taux fixe 0.78 %
Montant : 100.000 €
Durée : 24 mois
Périodicité : trimestrielle

Frais de commission : 200 €
Remboursement anticipé : partiel ou total à tout moment et sans indemnité.

Après quelques questions concernant notamment le montant choisi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce crédit relais à taux fixe.

5°/ Travaux rue Cuignières

Le dossier des travaux de mise en accessibilité de la rue Cuignières (trottoir côté droit) est accepté dans le cadre de la DETR à hauteur de 45 % du montant HT des travaux, soit une subvention de 19.800 €.
Une réunion de travail aura lieu début juillet pour un démarrage des travaux le 16 août. La rue Cuignières sera ensuite mise en zone 20 (multi-usagers).

6°/ Fiche d'information FPIC

Le FPIC est le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Il a été mis en place en 2012. Les intercommunalités et communes les plus riches contribuent par ce fonds au financement des intercommunalités et communes les moins favorisées.
Pour la première année, les communes de la CCPOH doivent apporter à ce fonds une somme de 22193 euros.
Monsieur le Maire donne lecture du tableau de répartition de cette somme entre les 17 communes. Le montant que Monceaux devait verser est de 321 € ; cependant il a été décidé que la CCPOH payerait pour toutes les communes de l'intercommunalité.

7°/ Mare Blé (informations générales)

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de la Mare Blé est en cours. L'architecte retenu est M. DELACHARLERIE basé à Senlis.
Le dépôt du projet devrait passer en Conseil d'Administration d'Oise Habitat en septembre, suivi d'une présentation en réunion de Conseil Municipal.
La SICAE est d'accord de prendre en charge les travaux d'enfouissement et de renforcement de puissance du réseau électrique rue Louis Drouart.

8° /Affaires scolaires (organisation de l'école - préparation de la rentrée - NAP)

Monsieur le Maire informe le conseil que les chalets ont été mis en place récemment dans la cour de l'école.
A la rentrée de septembre, les 5 classes seront en haut sur le plateau scolaire. La directrice occupera la classe Algeco. Mme Rigaud occupera le 2ème module dans le nouveau bâtiment.
Les autres travaux seront réalisés cet été:

- La mise en place d'une gâche électrique et d'un interphone video pour l'ouverture à distance du portail rue Gondot (le dispositif sera relié au bureau et à la classe de la directrice ainsi qu'au local périscolaire).
- Le déplacement du T.B.I (tableau numérique) dans le module du milieu est prévu courant juillet ainsi que le déménagement du mobilier des classes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le nom de l'école. Après les arguments des uns et des autres, le Conseil Municipal vote à la majorité pour le nom «Jean de la Fontaine ».
Un panneau avec le nom de l'école, un mât avec le pavillon France seront installés pour la rentrée.

9° / Renouvellement de la convention avec le SIMOH

Le SIMOH est le Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte de l'urbanisme depuis le 1er juillet 2015.
Monsieur le Maire informe les élus du renouvellement de la convention tripartite entre la commune de Monceaux le SIMOH et la CCPOH.
Cette convention prend effet le 1er juillet 2016 ; elle est signée pour une période de 4 ans et 6 mois jusqu'au 31 décembre 2020.
Le prix de l'acte est de 2.63 € au lieu de 2.60 €.

10°/ Subventions aux associations

Après consultation des comptes des diverses associations, et après avoir entendu les avis de chacun sur la nécessité de maîtriser les budgets tout en soutenant le tissu associatif, le Conseil Municipal décide d'allouer

a) aux associations les subventions suivantes :

- Tennis Club Brenouille/Monceaux 350 €
- Comité d'Animation 500 €
- Gymnastique Volontaire 400 €
- Chasse 250 €
- Coopérative Scolaire 600 €
- Groupement des Parents d'Elèves de Monceaux 350 €
- Entente Sportive de Monceaux 500 €

b) aux diverses structures les subventions suivantes :

- APEI de Creil 250 €
- ASPIC 120 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Pont Ste Maxence 150 €

Note : L'ASPIC est une association qui met à disposition de l'école de nombreux moyens pédagogiques.

Le Club de Ping-Pong a besoin d'une nouvelle table; M Le Maire propose de l'acheter et de ne pas verser de subvention pour 2016 et 2017.

Les subventions sont votées à l'unanimité des membres présents ou représentés. Les élus membres des associations ont quitté la salle pendant le vote (M Peningue pour le Comité d'Animation ; Mmes Dias, Martin, Lopata pour l'ESM ; Mme Lopata pour les Parents d'Elèves ; Mme Dumoulin, pour le vote de la Gymnastique Volontaire)

Les crédits sont prévus dans le budget 2016 aux comptes 6574 et 657361.

11°/ Questions diverses

- *Logement communal : les travaux ont commencé début juin, M. Goryczka a été embauché pour 2 mois afin d'effectuer les travaux de rénovation tels que : les peintures, changer les Velux, changer la cabine de douche....*

- *Suppression de la cérémonie du 14 juillet : Monsieur le maire décide de supprimer la cérémonie du 14 juillet compte tenu du peu de présence durant les vacances. Le Conseil adopte cette décision.*

- *Monsieur Corlay fait part au Conseil qu'un administré a le projet de créer une salle de séminaire, et que les autorisations sont en cours d'instructions par la DDT (*Direction Départementale des Territoires) *et les services incendies.*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45

Le Secrétaire de séance **Le Maire**

B. CORLAY **A. COULLARÉ**